

RAPPEL MONTANT DES AIDES CAF

QF EN EUROS		0-400 €	401-600 €	601-800 €	> 800 €
Montant des réductions CVL par jour	SÉJOURS DE VACANCES	18,00 €	12,00 €	10,00 €	0,00 €
	ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	5,00 €	4,00 €	3,00 €	0,00 €

pour toute demande une attestation CAF de droits du mois de janvier 2023 où figurera le quotient familial devra être fournie par la famille

GRILLE TARIFAIRE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SENSACTIFS ANNÉE 2023

	STAGE 5 JOURS	STAGE 4 JOURS	STAGE 3 JOURS
NB JOURS	5	4	3
TARIF UNIQUE : QF > 800€	163,00 €	140,00 €	115,00 €
QF 0-400€	138,00 €	120,00 €	100,00 €
QF 401-600€	143,00 €	124,00 €	103,00 €
QF 601-800€	148,00 €	128,00 €	106,00 €

pour toute demande une attestation CAF de droits du mois de janvier 2023 où figurera le quotient familial devra être fournie par la famille

GRILLE TARIFAIRE SÉJOURS SENSACTIFS ÉTÉ 2023

	COCKTAIL MONTAGNE	PITCHS A LA FERME 3 JOURS	PITCHS A LA FERME 5 JOURS	AVENTURIERS NATURE	PITCHS À L'ABORDAGE	LES ROBINSONS #1 ET #2	ROB'ADOS
DATES DU SÉJOUR	Du 8 au 17 juillet 2023	Du 20 au 22 juillet 2023	Du 24 au 28 juillet 2023	Du 30 juillet au 5 août 2023	Du 16 au 21 juillet 2023	#1 - Du 8 au 14 juillet 2023 #2 - Du 23 au 29 juillet 2023	Du 23 au 29 juillet 2023
NB JOURS	10	3	5	7	6	7	7
TARIF UNIQUE : QF > 800€	689,00 €	210,00 €	337,00 €	411,00 €	421,00 €	446,00 €	446,00 €
QF 0-400€	509,00 €	Pas de possibilité d'aide CAF	247,00 €	285,00 €	313,00 €	320,00 €	320,00 €
QF 401-600€	569,00 €		277,00 €	327,00 €	349,00 €	362,00 €	362,00 €
QF 601-800€	589,00 €		287,00 €	341,00 €	361,00 €	376,00 €	376,00 €

pour toute demande une attestation CAF de droits du mois de janvier 2023 où figurera le quotient familial devra être fournie par la famille

NOTE : en tant que partenaire de la Jeunesse au Plein Air (JPA) nous pouvons faire bénéficier les familles de bourses vacances :

QF <= 800€	« Bourse Action Vacances » : 25,80€ / jour / enfant dans la limite de 18 jours par an et du nombre octroyé à Sensactifs
800 < QF <= 1200€	« Aide JPA » : environ 100€ / séjour dans la limite de l'enveloppe de la JPA du département

pour toute demande un certificat de scolarité ainsi que l'avis d'imposition de l'année précédente seront demandés à la famille.